

## 6 - EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

D'après l'article L214-32 du Code de l'environnement, qui définit les dispositions applicables aux opérations soumises à déclaration au titre de la Loi sur l'Eau :

*« II. - Cette déclaration, remise en trois exemplaires et, si la personne le souhaite, sous forme électronique, comprend :*

*[...]*

*4° Un document :*

*[...] b) Comportant l'évaluation des incidences du projet sur un ou plusieurs sites Natura 2000, au regard des objectifs de conservation de ces sites. Le contenu de l'évaluation d'incidence Natura 2000 est défini à l'article R. 414-23 et peut se limiter à la présentation et à l'exposé définis au I de l'article R. 414-23, dès lors que cette première analyse conclut à l'absence d'incidence significative sur tout site Natura 2000 ; »*

Le projet étant soumis à déclaration au titre de la loi sur l'Eau, il est soumis à une évaluation des incidences Natura 2000 présentée en annexe de l'étude sur le milieu naturel (Etude sur le milieu naturel disponible en Annexe 4)

PRÉFET DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie d'Ile-de-France

<p><b>FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE DES INCIDENCES NATURA 2000</b></p> <p><i>à l'attention des porteurs de projets</i></p> <p>(Art R414-23 – I à II du code de l'environnement)</p>	
--	---

**Par qui ?**

Ce formulaire est à remplir par le **porteur du projet**, dès la conception de son projet, en fonction des informations dont il dispose (cf. p. 12 : « où trouver l'information sur Natura 2000 ? ») et avec l'aide de l'opérateur ou de la structure animatrice du (ou des) site(s) Natura 2000.

Il est possible de mettre des points d'interrogation lorsque le renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu. Il est à remettre avec votre déclaration.

Ce formulaire fait office d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il permet de conclure à l'absence d'incidence.

**Pourquoi ?**

Ce formulaire permet de répondre à la question préalable suivante : **mon projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur les objectifs de conservation d'un site Natura 2000 ?**

Il peut notamment être utilisé par les porteurs de petits projets qui pressentent que leur projet n'aura pas d'incidence sur un site Natura 2000.

Le formulaire permet, par une analyse succincte du projet et des enjeux, de vérifier l'absence de toute incidence sur un site Natura 2000. **Attention** : si tel n'est pas le cas et qu'une incidence non négligeable est possible, une évaluation des incidences plus poussée doit être conduite.

**Pour qui ?**

Ce formulaire permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.

**Coordonnées du porteur de projet :**

<b>Nom (personne morale ou physique)</b>	Société d'Exploitation Carrières et Matériaux (SECM)
<b>Commune et département</b>	Boissy-sous-Saint-Yon (Essonne)
<b>Adresse</b>	Chemin de la Sablière Jaune RN 20 - 91 790 Boissy-sous-Saint-Yon
<b>Téléphone/ Fax</b>	Téléphone : 04 67 57 51 62
<b>E-Mail</b>	<a href="mailto:jlegendre@secm-granulats.fr">jlegendre@secm-granulats.fr</a>
<b>Nom du projet</b>	Dossier de déclaration au titre de la rubrique 1.3.1.0 de l'article R214-1 du code de l'environnement

## PREAMBULE

**Mon projet doit-il faire l'objet d'une évaluation d'incidences sur un ou plusieurs site(s) Natura 2000 ?**

Avant de démarrer un projet ou un programme de travaux, d'ouvrages, de manifestations ou d'aménagements, le maître d'ouvrage (ou le pétitionnaire) doit se poser la question de savoir si **le projet est susceptible d'avoir un effet significatif sur les milieux naturels, les espèces et les habitats d'intérêts communautaires présents dans un ou plusieurs sites Natura 2000 au regard des objectifs de conservation.**

Le décret n° 2010-365 du 9 avril 2010, suivi du décret n°2011-966 du 16 août 2011, mettent en œuvre le dispositif réglementaire consistant en l'élaboration de listes : liste nationale, deux listes locales ; et précisant les différents programmes et projets devant être soumis à l'évaluation des incidences Natura 2000. Vous trouvez une synthèse de ces listes en annexe du présent formulaire.

- Mon projet ne relève d'aucune de ces listes, ou est relativement éloigné, l'évaluation est terminée
- Mon projet relève d'une de ces listes, vous devez continuer l'évaluation :
  - Liste nationale : item n° .....
  - Liste locale 1 (1er décret du 9/04/11) : item n° .....
  - Liste locale 2 (2e décret du 16/08/11) : item n° ..... (*en cours d'établissement*)

# ETAPE 1

## Mon projet et NATURA 2000

### 1- Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Joindre si nécessaire une description détaillée du projet, manifestation ou intervention sur papier libre en complément à ce formulaire.

#### -a. Nature du projet, de la manifestation sportive/culturelle ou de l'intervention

Le présent dossier constitue le dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'eau, en application des Art. L.214-1 à L.214-3, R214-1 du Code de l'Environnement au titre de la rubrique 1.1.3.0 afin de déclarer un projet de prélèvement d'eau dans un forage existant créé en 2006. Le besoin en eau est de 30 000 m<sup>3</sup>/an et est destiné au fonctionnement d'une installation de valorisation des terres inertes et d'une centrale à graves.

#### -b. Localisation et cartographie

Joindre **une carte de localisation précise du projet**, de la manifestation (sportive ou culturelle) ou de l'intervention (emprises temporaires, chantier, accès et définitives) sur une **photocopie de carte IGN au 1/25000<sup>e</sup>** (comportant un titre explicite, une légende, une échelle et une orientation) et un **plan descriptif du projet** (plan de masse, plan cadastral, etc.), dont l'échelle doit être exploitable lors de l'instruction <sup>1</sup>

Le projet est situé : Boissy-sous-Saint-Yon (Essonne)  
 Nom de la (des) commune(s) : .....  
 N° Département : .....  
 Lieu-dit : ..... Le Parc Pinel/Le Haut des Communes .....  
 Référence cadastrale : Section : Secteur cadastre ZK - parcelle 50

-En site(s) Natura 2000 ? Hors site Natura 2000

**A chaque DDT (et UT EA) de rajouter la liste des sites Natura 2000 selon le département considéré**

ID_MNHN	Nom	Périmètre	Distance-(m)
FR1110102	Marais-d'ltteville-et-de-Fontenay-le-Vicomte	ZPS	8766
FR1100805	Marais-des-basses-vallées-de-la-Juine-et-de-l'Essonne	ZSC	8779

Tableau 10 : Zones Natura 2000 situées dans un rayon de 10 km autour du forage-SECM

**Le site d'étude se situe en dehors de toute Zone Natura 2000.**

#### -c. Étendue du projet, de la manifestation (sportive ou culturelle) ou de l'intervention

1-Emprises au sol de l'implantation ou de la manifestation (si connue) : ..... (m<sup>2</sup>) ou classe de surface approximative (cocher la case correspondante) :

Emprise du forage dans l'enceinte du site de Boissy de SECM : environ 10 m<sup>2</sup>

<sup>1</sup> Si ces pièces sont déjà présentes dans le dossier de déclaration ou d'autorisation, elles n'ont pas à être jointes à cette évaluation des incidences.

temporaire (ex : phase chantier)

- < 100 m<sup>2</sup>  de 1 000 à < 10 000 m<sup>2</sup> (1 ha)
- de 100 à <1 000 m<sup>2</sup>  > 10 000 m<sup>2</sup> (> 1 ha)

permanente :

- < 100 m<sup>2</sup>  de 1 000 à < 10 000 m<sup>2</sup> (1 ha)
- de 100 à <1 000 m<sup>2</sup>  > 10 000 m<sup>2</sup> (> 1 ha)

Surface totale :

- < 100 m<sup>2</sup>  de 1 000 à < 10 000 m<sup>2</sup> (1 ha)
- de 100 à <1 000 m<sup>2</sup>  > 10 000 m<sup>2</sup> (> 1 ha)

2- Longueur (si linéaire impacté) : ..... (m.) Sans objet

3- Emprises en phase chantier : ..... (m.)

4- Nombre de participants (le cas échéant) :..... Nombre de spectateurs (le cas échéant) :  
.....

5- Aménagement(s) connexe(s) :

Préciser si le projet, la manifestation ou l'intervention génèrera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, balisage de manifestations, etc.). Si oui, décrire succinctement ces aménagements.

Pour les manifestations, interventions : infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues.

Sans objet - pas de travaux de prévu - le projet  
concerne l'exploitation d'un forage .....  
.....  
.....

**-d. Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation (sportive ou culturelle) ou de l'intervention :**

1- Projet, manifestation : Sans objet - pas de travaux de prévu - le projet  
concerne l'exploitation d'un forage

- diurne
- nocturne

2- Durée précise (des travaux, de la manifestation ou de l'intervention) si connue :  
..... (jours, mois)

Ou durée approximative en cochant la case correspondante :

- 1 mois de 1 an à < 5 ans
- mois à < 1 an permanent (> 5 ans)

3- Période ou date précise si connue : .....  
(de tel mois à tel mois)

Ou période approximative en cochant la(les) case(s) correspondante(s) :

- Printemps
- Automne
- Été
- Hiver

4- Fréquence :

- unique
- chaque mois
- chaque année
- autre (préciser) :

**-e. Entretien / fonctionnement / rejet**

Préciser si le projet ou la manifestation (sportive ou culturelle) générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase de préparation et/ou d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

Sans objet - pas de travaux de prévu - le projet concerne l'exploitation d'un forage

**-f. Budget (notamment pour les manifestations sportives)**

Préciser le coût prévisionnel global du projet.

Coût global du projet : .....(en TTC)

ou coût approximatif (cocher la case correspondante) :

- <5 000 €
- de 5 000 à < 20 000€
- de 20 000 à < 100 000 €
- > à 100 000 €

Le projet a impliqué la réalisation d'un nettoyage du forage, d'une inspection vidéo, des pompes d'essais et le remplacement de la pompe immergée du forage. Les autres coûts sont liés à l'exploitation du forage (alimentation électrique)

**2 Définition de la zone d'influence (concernée par le projet)**

**La zone d'influence est la zone pouvant être impactée par le projet et concernée par la nature du projet et par les milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).**

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur la carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.

- Rejets dans le milieu aquatique
- Prélèvements d'eau
- Prélèvements d'autres ressources naturelles
- Pistes de chantier, circulation
- Rupture de corridors écologiques (rup)
- Poussières, vibrations
- Pollutions possibles
- Déchets consécutifs à une manifestation sportive ou culturelle (ex : signalétique, déchets plastique...)
- Piétinements
- Bruits
- Autres incidences .....

Influence du pompage : faible rabattement de la nappe au maximum entre 100 et 300 m autour du forage

Au regard de ces questions, expliquer la zone d'influence que vous avez déterminée :

.....  
.....  
.....  
.....

### Conclusions ETAPE 1

Cette zone d'influence se superpose-t-elle en tout ou partie avec un périmètre d'un site NATURA 2000.

- Non.** Vous pouvez passer à la partie « Conclusions »
- Oui.** Il est nécessaire de compléter la partie suivante

**ETAPE 2**  
**Incidence(s) potentielle(s) de mon projet**

**1- Etat des lieux de la zone d'influence**

Cet état des lieux écologique de la zone d'influence permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet ou la manifestation (sportive ou culturelle) sur cette zone.

**2-1-1- Usages / occupation du sol :**

Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.

- Prairie de pâturage / fauche
- Culture (à préciser) : .....
- Chasse
- Pêche
- Sport & Loisirs (randonnée, VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...)
- Sylviculture
- Construite (ex : parking, constructions diverses) : .....
- Non naturelle (ex : dépôt, décharge sauvage) : .....
- Autre (préciser l'usage) : .....
- Aucun

Commentaires :

.....  
.....  
.....

**2-1-2 - Habitats naturels, habitats d'espèces et espèces d'intérêt communautaire présents sur la zone d'influence :**

Renseigner les tableaux ci-dessous, en fonction des documents à votre disposition (Documents d'objectifs, cartographie des habitats et des espèces...), et joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et espèces.

**Définitions :**

**Le Document d'Objectifs (DOCOB)**

Document de planification multi-partenariale destiné à organiser la manière dont les acteurs du site devront prendre en compte, par des moyens décidés localement dans la concertation, les impératifs de Natura 2000.

Il définit, pour chaque site Natura 2000, un état des lieux, des objectifs de gestion et les modalités de leur mise en oeuvre. Il est établi par un opérateur en concertation avec les acteurs locaux réunis au sein d'un comité de pilotage (COFIL). Il est validé par le préfet.

**Habitat naturel :** Milieu naturel ou semi naturel (terrestre ou aquatique) qui réunit les conditions physiques et biologiques nécessaires à l'existence d'une espèce (ou d'un groupe d'espèces) animale(s) ou végétale(s).

**Habitat d'espèce :** Ensemble des lieux, caractérisés par leurs conditions géographiques, physiques et biotiques, permettant la vie et la reproduction de l'espèce. Il peut comprendre plusieurs habitats naturels.

**Espèce d'intérêt communautaire (Définition juridique) :**

Espèce animale ou végétale en danger, vulnérable, rare ou endémique (c'est-à-dire propre à un territoire bien délimité ou à un habitat spécifique) énumérée : - soit à l'annexe I de la directive « oiseaux » + espèces migratrices régulières et pour lesquelles doivent être désignées des Zones de Protection Spéciales, - soit à l'annexe II de la directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles

doivent être désignées des Zones Spéciales de Conservation, - soit aux annexes IV ou V de la Directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles des mesures de protection doivent être mises en place sur l'ensemble du territoire.

**Habitat naturel d'intérêt communautaire :**

Un habitat naturel d'intérêt communautaire est un habitat naturel, terrestre ou aquatique, en danger ou ayant une aire de répartition réduite ou constituant un exemple remarquable de caractéristiques propres à une ou plusieurs des neuf régions bio géographiques et pour lequel doit être désignée une Zone Spéciale de Conservation.

**Espèce ou habitat d'intérêt communautaire prioritaire :**

Habitat ou espèce en danger de disparition sur le territoire européen des Etats membres. L'Union européenne porte une responsabilité particulière à leur conservation, compte tenu de la part de leur aire de répartition comprise en Europe (signalé par un \* dans les annexes I et II de la Directive « Habitats, faune, flore »).

**Etat de conservation d'une espèce et/ou d'un habitat:**

Effet de l'ensemble des influences qui, agissant sur l'espèce, sur un habitat naturel ainsi que sur les espèces typiques qu'il abrite, peuvent affecter à long terme la répartition et l'importance des populations de cette espèce, la structure et les fonctions de cet habitat, ainsi que la survie à long terme de ses espèces typiques sur le territoire européen des États membre.

Maintenir ou restaurer un état de conservation favorable pour les espèces et les habitats d'intérêt communautaire est l'objectif de la directive « Habitats, faune, flore ». L'état de conservation est défini en fonction de l'aire de répartition, de la surface occupée, des effectifs des espèces et du bon fonctionnement des habitats. L'état de conservation peut être favorable, pauvre ou mauvais.

TYPE D'HABITAT NATUREL		Cocher si existant	En cas de présence d'habitats d'intérêts communautaires, les nommer et préciser s'ils sont prioritaires	Enjeux et objectifs de conservation du site Natura 2000
<b>Milieux ouverts ou semi-ouverts</b>	Pelouse <i>Exemple : pelouse calcaire</i>			
	Pelouse semi-boisée			
	Lande			
	Lisière			
	Autre :..... .....			
<b>Milieux forestiers</b>	Forêt de résineux			
	Forêt de feuillus			
	Forêt mixte			
	Plantation			
	Autre :			
<b>Milieux rocheux</b>	Falaise			
	Affleurement rocheux			
	Grotte			
	Éboulis			
	Bloc			
	Autre :.....			

<b>Zones humides</b>	Fossé			
	Cours d'eau			
	Étang			
	Mare			
	Tourbière			
	Gravière			
	Prairie humide			
	Autre :..... .....			
<b>Autre type de milieu</b>	Tunnel			
	Lisière			
	Autre :..... .....			

**TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE :**

<b>GROUPES D'ESPÈCES</b>	<b>Nom de l'espèce d'intérêt communautaire</b>	<b>Cocher si présente ou potentielle</b>	<b>Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)</b>
<b>Plantes</b>			
<b>Amphibiens, reptiles</b>			
<b>Crustacés</b>			
<b>Poissons</b>			
<b>Insectes</b>			
<b>Oiseaux</b>			
<b>Mammifères terrestres</b>			

Afin de faciliter l’instruction du dossier, il est recommandé de fournir quelques photos du site (sous format numérique de préférence). Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.

Photo 1 : ....

.....

Photo 2 : ....

.....

Photo 3 : ....

.....

Photo 4 : ....

.....

Photo 5 : ....

.....

## 2- Incidences potentielles du projet

Analyser les incidences directes et/ou indirectes, temporaires et/ou permanentes du projet sur les habitats et espèces et sur l’intégrité du site Natura 2000.

On pourra se référer au tableau des principaux risques d’incidences en fonction des caractéristiques du projet ou de l’activité.

### 2-2-1 -Incidences potentielles sur les habitats naturels et les habitats d’espèces identifiés dans le 2-1-2

*Exemple : cas d’une manifestation sportive*

	<b>Superficie et/ou * % d’habitat impacté</b>	<b>Usage</b>	<b>incidences potentielles</b>	<b>Remarques</b>
<i>Exemple : pelouse calcaire</i>	<i>100m2</i>	<i>Passage de participants (itinéraire)</i>	<i>Piétinement</i>	

\* il s’agit du pourcentage d’habitat détruit par rapport à la superficie totale de l’habitat à l’échelle du site.

### 2-2-2 -Incidences potentielles sur les espèces animales et végétales (fonctions vitales : reproduction, repos, alimentation) identifiées dans le 2-1-2

<b>Groupe d’espèce</b>	<b>Incidences potentielles</b>	<b>Population touchée</b>	<b>Remarques</b>
<i>Ex : oiseaux</i>	<i>Dérangement</i>	<i>Bondrée Apivore</i>	<i>Hors période de nidification</i>

Destruction ou détérioration/dégradation d'habitat naturel ou d'habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

Réversible

Irréversible

.....  
.....  
.....

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) :

Réversible

Irréversible

.....  
.....  
.....

Perturbations possibles des espèces dans leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...) :

Réversible

Irréversible

.....  
.....  
.....

Effets cumulés avec mes autres projets antérieurement déclarés (ou autres projets déjà présents ou en cours) :

Non

Oui

A préciser : .....  
.....  
.....

## Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences significatives de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface d'habitat d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce serait détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000
- Une espèce d'intérêt communautaire serait détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital

### Le projet est-il susceptible d'avoir des incidences significatives ?

- Non : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur
- Oui : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé par le maître d'ouvrage. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A (lieu) :	Boissy-sous-Saint Yon	Signature :
Le (date) :	12/03/2024	Cachet :

### Nb : Rappel des pièces à joindre :

#### - Tous projets :

- Descriptif du projet
- Carte de localisation précise du projet
- Copie d'une carte IGN au 1/25 000e délimitant la zone d'influence du projet
- Plan descriptif du projet (plan de masse, plan cadastral...)

#### - Projets impactant un site Natura 2000 :

- Carte de localisation approximative des milieux et des espèces
- Photos du site (sous format numérique de préférence)

## **ANNEXE 1 : Où trouver l'information sur Natura 2000 ?**

### **1. Trouver l'information sur les sites Natura 2000**

- *Information cartographique **CARMEN** sur le site internet de la DRIEE :*

[http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/18/Nature\\_et\\_Biodiversite.map](http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/18/Nature_et_Biodiversite.map)

- ***DOCOB** (document d'objectifs) sur le site internet de la DRIEE :*

<http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/les-documents-d-objectifs-r384.html>

- ***Formulaire Standard de Données (FSD)** du site Natura  
sur le site internet de l'INPN :*

<http://inpn.mnhn.fr/isb/naturaNew/searchNatura2000.jsp>

### **2. Trouver l'information sur la procédure d'évaluation des incidences**

➡ *Sur le site internet de la DRIEE*

<http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/les-etudes-d-incidence-r378.html>

➡ *Sur le portail Natura 2000 du Ministère (MEDDTL)*

<http://www.natura2000.fr/spip.php?article67>

- ***Les guides méthodologiques nationaux**  
sur le portail Natura 2000 du Ministère (MEDDTL)*

<http://www.natura2000.fr/>

- ***Guide pour l'évaluation des incidences des manifestations sportives  
sur les sites Natura (2011) :***

<http://www.natura2000.fr/spip.php?article228>

- ***Guide méthodologique pour l'évaluation des incidences des projets de carrières  
sur les sites Natura (2007)***

## 2 - PRESENTATION DU PROJET

### 2.1 - CONTEXTE

La Société d'Exploitation Carrières et Matériaux (SECM) a pris la suite en 2010 de l'entreprise CHEZE afin d'exploiter le site de Boissy-Sous-Saint-Yon pour les activités suivantes :

- Exploitation d'une carrière de sablons sur la commune de Boissy-sous-Saint-Yon (91) en vertu de l'arrêté préfectoral n°99.PREF.DCL/0211 datant du 3 juin 1999. A ce titre, SECM a poursuivi l'extraction et la valorisation du gisement de sablons d'une épaisseur de l'ordre de 55 mètres.
- Exploitation d'une plateforme de tri-transit de déchets et de produits minéraux ou d'inertes
- Exploitation d'une centrale de graves.

Depuis 2006, la carrière exploitée alors par l'entreprise CHEZE, dispose d'un forage d'eau de 110 m de profondeur, exploité à un débit de 5 m<sup>3</sup>/h environ à raison de 9 000 m<sup>3</sup>/an principalement pour l'exploitation de la centrale de graves. Le niveau aquifère exploité est associé aux sables de l'Yprésien (ou sables de Cuise), un aquifère captif indépendant de l'ancienne carrière. Le forage a été déclaré par l'entreprise CHEZE en 2006 (cf. Annexe 7). Une déclaration de prélèvement d'eau du forage au titre de la rubrique 1.3.1.0 a été retrouvée dans la fiche BSS du forage (cf. Annexe 8).

Depuis l'arrêt de l'extraction, la société SECM procède à la remise en état de la carrière par remblaiement à l'aide de matériaux inertes extérieurs. L'objectif visé est une remise à niveau du terrain naturel, par comblement de la fosse sud, puis un régalage de la terre végétale (issue de la découverte initiale et stockée temporairement pendant l'exploitation).

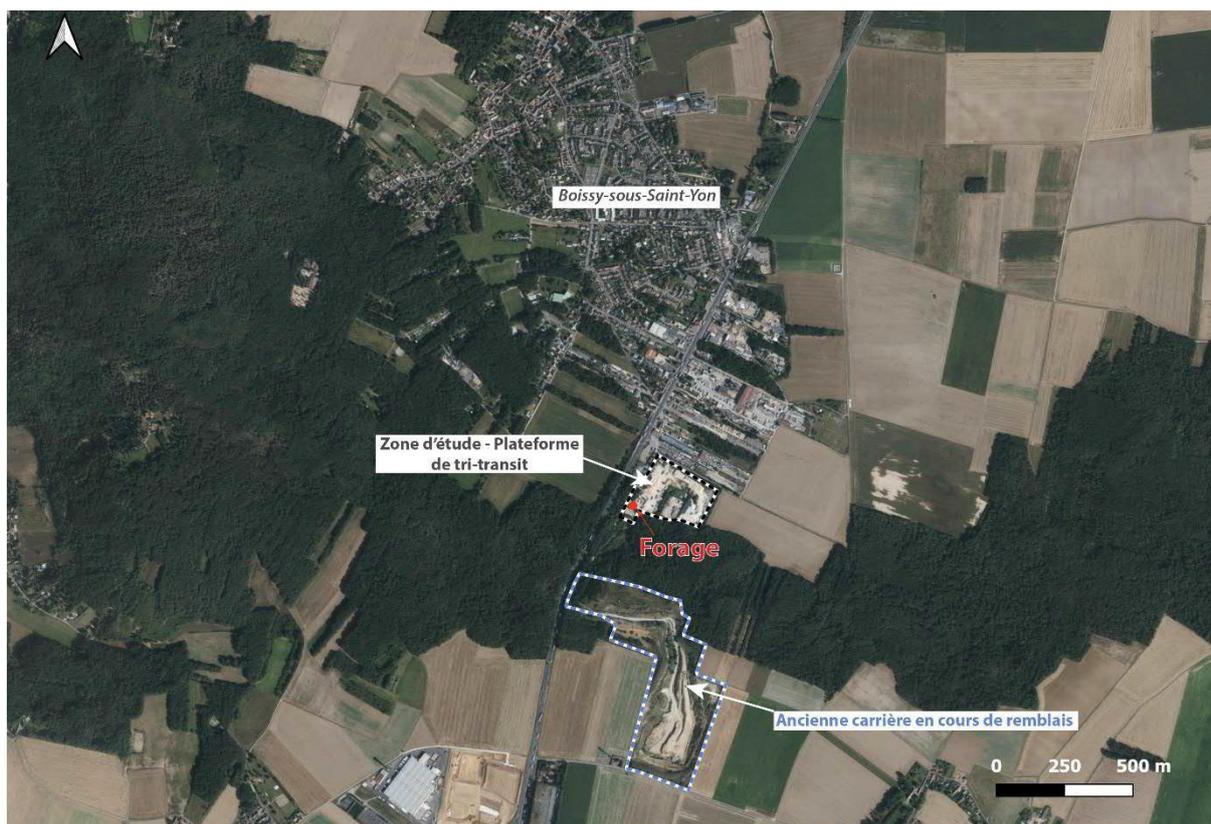


Figure 1 : Localisation de la zone d'étude et du forage sur le site de la SECM

Afin de pérenniser les activités du site de Boissy, la société SECM souhaite implanter sur sa plateforme nord, d'une part une nouvelle installation permettant la valorisation des terres inertes entrant sur le site, de manière à en extraire les sables et gravillons et d'autre part une nouvelle installation mobile de concassage-criblage de bétons. L'installation de valorisation aurait un fonctionnement de type lavage-criblage et serait en sus d'une centrale de graves et d'une installation de criblage de sablons déjà présentes sur la plateforme.

La mise en œuvre de ce projet implique une augmentation du besoin en eau du site et donc des prélèvements d'eaux effectués sur le forage existant. Le besoin en eau pour le projet est de 30 000 m<sup>3</sup>/an.

Le présent dossier constitue le dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'eau, en application des Art. L.214-1 à L.214-3, R214-1 du Code de l'Environnement au titre des rubriques suivantes :

N° Rubrique	Rubrique	Détails du projet	Procédure
1.3.1.0	A l'exception des prélèvements faisant l'objet d'une convention avec l'attributaire du débit affecté prévu par l'article L. 214-9, ouvrages, installations, travaux permettant un prélèvement total d'eau dans une zone où des mesures permanentes de répartition quantitative instituées, notamment au titre de l'article L. 211-2, ont prévu l'abaissement des seuils :	Exploitation du forage d'eau à un débit de 5,5 m <sup>3</sup> /h à raison de 30 000 m <sup>3</sup> /an.	<b>D</b>

A : Régime de l'autorisation - E : Enregistrement - D : Déclaration - NC : non classé

En parallèle de cette déclaration au titre de la loi sur l'eau, SECM déposera des demandes

d'enregistrements et de déclarations pour les activités soumises au régime de l'ICPE :

- Rubrique 2760.3 – Enregistrement : stockage de déchets inertes ;
- Rubrique 2515.1a – Enregistrement :
  - Installation de lavage-criblage pour la valorisation de terres ;
  - Installation de concassage-criblage de bétons ;
  - Installation de criblage de sablons ;
  - Centrale de graves.
- Rubrique 2517.1 – Enregistrement : tri-transit de produits minéraux ou d'inertes
- Rubrique 2714 – Déclaration : tri-transit de déchets non dangereux de papiers, cartons etc.;
- Rubrique 2716 – Déclaration : tri-transit de déchets non dangereux non inertes.

## **2.2 - LE PROJET**

---

Consciente de l'utilité et de la nécessité d'extraire les sables et gravillons des terres inertes entrantes sur le site, la société SECM souhaite procéder à la mise en place d'une installation permettant la valorisation de ces terres. Pour ce faire, une augmentation de la quantité d'eau prélevée dans le forage du site (id n°BSS000TXKX) est nécessaire.

Ce forage, réalisé en 2006, alimente actuellement en eau l'installation de lavage en captant les sables de Cuise (Yprésien) avec un débit de 4 à 5 m<sup>3</sup>/h environ 6 h/jour. Le forage aurait déjà fait l'objet, pour les besoins actuels du site (centrale de graves), d'une déclaration au titre de la nomenclature IOTA sous la rubrique 1.3.1.0 (cf. Annexe 8). L'activité projetée d'exploitation du forage prenant également en compte celle opérée actuellement, fera l'objet d'une nouvelle déclaration au titre de la Loi sur L'eau.

Afin de subvenir aux besoins en eau de la future installation de valorisation, en plus de la station de lavage actuelle, le besoin en eau projeté de l'installation devrait passer de 9 000 à 30 000 m<sup>3</sup>/an.

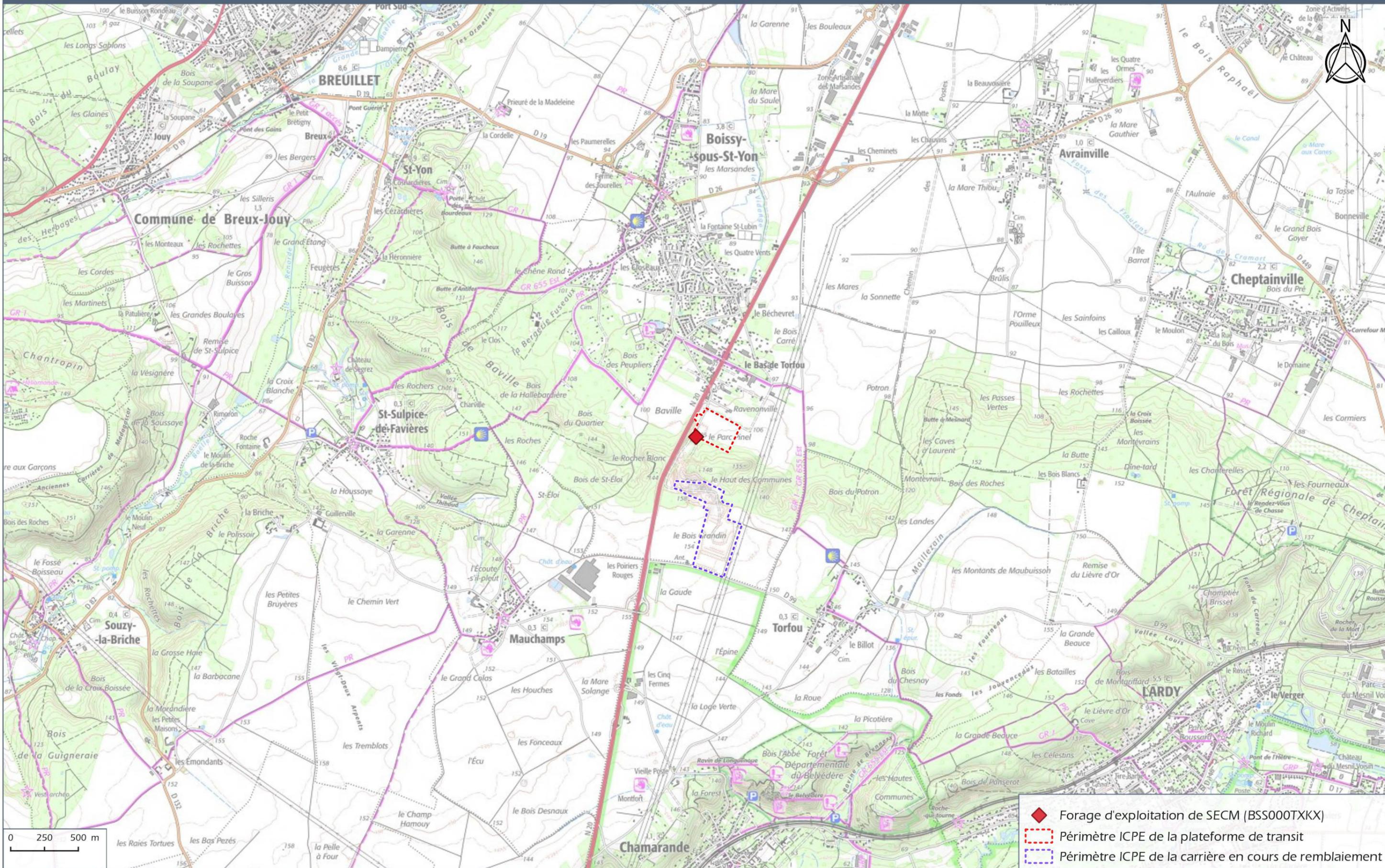
Un nettoyage du forage ainsi que des pompages d'essais ont été réalisés en janvier 2024 afin de s'assurer de la capacité du forage à assurer le besoin en eau envisagé. Les résultats de ces essais sont présentés en annexe :

- Annexe 3 : Rapport d'inspection vidéo du forage – janvier 2024
- Annexe 4 : Fiche d'essai – pompages par paliers – février 2024
- Annexe 5 : Fiche d'essai – pompage de longue durée – février 2024.
- Annexe 6 : Analyse d'eau du forage – février 2024

**A l'issue de ces essais, le débit d'exploitation préconisé est de 5,5 m<sup>3</sup>/h à raison d'une durée maximale de 15h/24 h.**

# LOCALISATION DU FORAGE SUR FOND IGN

Échelle 1:25 000



0 250 500 m

- ◆ Forage d'exploitation de SECM (BSS000TXKX)
- ▭ Périimètre ICPE de la plateforme de transit
- ▭ Périimètre ICPE de la carrière en cours de remblaiement



SECM

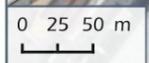
BOISSY-SOUS-SAINT-YON (91)

DOCUMENT 24.053 / 01  
Source : SCAN25© IGN



# PLAN CADASTRAL DE LA ZONE D'ÉTUDE

Échelle 1:5 000



-  Forage de l'exploitation de SECM (BSS000TXKX)
-  Périmètre ICPE de la plateforme de transit
-  Périmètre ICPE de la carrière en cours de remblaiement